

Envoi : 23/10/2018

Réception par le Préfet : 23/10/2018

Publication : 26/10/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CD-2018-4-11-1

Séance du vendredi 19 octobre 2018

**NOUVELLES CONVENTIONS OPERATIONNELLES 2018 - 2022 PORTANT SUR
LA POLITIQUE LINGUISTIQUE EN ALSACE**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENT : M. DELMOND.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.

M. MULLER donne procuration à Mme MARTIN.

M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-11-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et de la promotion du bilinguisme,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-3-1-6 du 22 juin 2018 relative à la décision modificative n°1 – exercice 2018 du budget départemental,

VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2015-3-8-3 du 13 mars 2015 relative aux nouvelles conventions cadre et opérationnelles portant sur la politique de la langue et culture régionales d'Alsace,

VU la convention cadre portant sur la politique régionale plurilingue – période 2015-2030 du 1^{er} juin 2015,

VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 7 septembre 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve le rapport relatif aux nouvelles conventions opérationnelles 2018-2022 portant sur la politique linguistique en Alsace selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- Approuve la convention opérationnelle 2018–2022 à conclure entre l'Etat, la Région Grand Est, le Département du Bas-Rhin et le Département du Haut-Rhin portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace jointe en annexe à la présente délibération.
- Alloue une subvention de fonctionnement de 350 000 € à l'Education nationale pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2018 dans le cadre de la convention opérationnelle 2018-2022 précitée.
Les crédits seront prélevés sur le programme E858, imputation 65 28 65737 2658 311 du budget départemental et feront l'objet d'un versement unique au Lycée Couffignal à Strasbourg après signature de la convention.
- Approuve la convention opérationnelle 2018–2022 à conclure entre la Région Grand Est, le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin et l'OLCA portant sur le partenariat et le financement de l'Office pour la Langue et des Cultures d'Alsace et de Moselle.
- Accorde une subvention de fonctionnement de 21 700 € à l'OLCA pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2018 dans le cadre de la convention opérationnelle 2018 2022 précitée.
Les crédits seront prélevés sur le programme E858, imputation 65-28-6574-2658-311 du budget départemental et feront l'objet d'un versement unique à l'OLCA après signature de la convention.
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer ces deux conventions.